

Expressions

Numéro 83 - novembre 2017 - 1 euro

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



violences sexistes

**Notre corps
n'est pas un objet !**

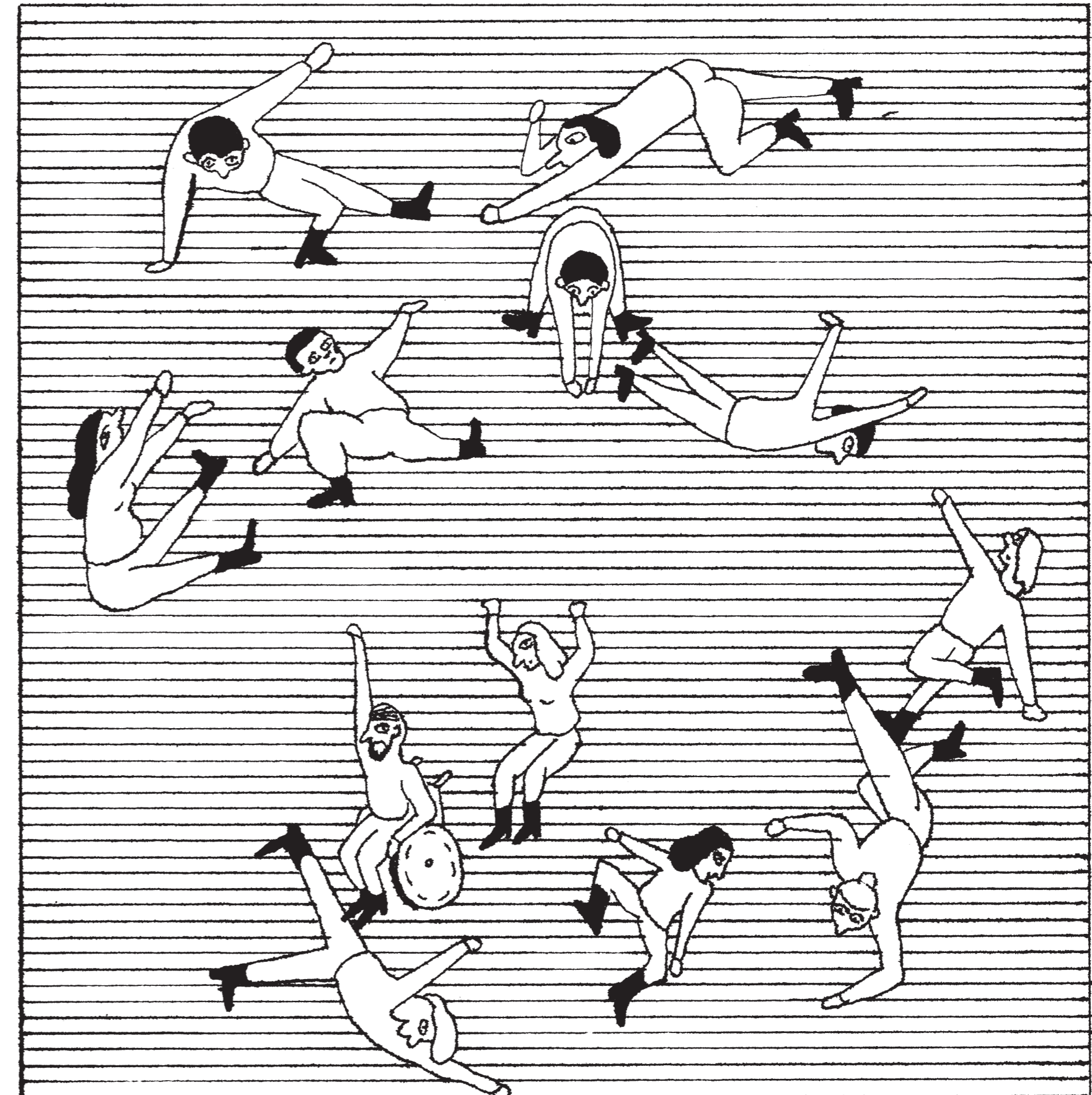
L'égalité inscrite dans la loi doit être pratiquée dans la vie

NON AU PLUS GRAND PLAN DE LICENCIEMENTS DE L'HISTOIRE!



Raphaël Alchourron

LA SUPPRESSION DES EMPLOIS AIDÉS...



...NE POSE STRICTEMENT AUCUN PROBLÈME.

expressions **Solidaires**

Cette page propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Oser l'affrontement !

Les violences faites aux femmes, harcèlements, viols ont fait la une pendant ces mois d'octobre et novembre, rompant le mur du silence. Un certain nombre d'hommes puissants sortent de l'honorabilité et de l'impunité à cette occasion.

Avec ce mouvement, les femmes qui ont décrit ce qu'elles vivaient comme violences au quotidien ont pu avoir une tribune. Si Solidaires se réjouit de voir les digues et les masques tomber, nous pensons néanmoins que beaucoup reste à faire pour rompre avec la domination masculine et ses effets dans les entreprises, les services et la société de manière générale. Des moments de mobilisation existent, journée contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars prochain.

Solidaires inscrit son combat féministe dans l'activité quotidienne des militants et militantes. Nous savons que nous devons compter sur nos propres forces en lien avec les mouvements féministes, les lois existent, les moyens manquent et le drame est sous-estimé. À nous de transformer ces paroles publiques, dans les entreprises ou les services en mouvement de fond pour l'égalité.

Un autre événement a occupé l'espace public. Après les Panama papers, les « Paradise papers » montrent une fois de plus comment les grandes entreprises et les personnes les plus riches pratiquent et utilisent l'évasion fiscale et le dumping à leur profit. Sur ce plan, les autorités ont des clés : faire converger les systèmes fiscaux et imposer la responsabilité des multinationales au plan fiscal, social, écologique ou du droit international en renforçant les lois coercitives. C'est ce que nous réclamons avec de très nombreuses autres organisations ici et dans le monde. Si nous ne voulons pas connaître un troisième volet avec des « island papers » ou « palmiers papers », si nous voulons le retour de l'argent détourné et qui manque tant aux politiques et aux services publics, il faudra l'imposer.

La lutte devra continuer aussi contre le monde global de Macron. Droit du travail, place des syndicats, services publics, chômage et retraites, l'ambition est une refonte totale du monde du travail et de la protection sociale au service du capital, de la finance et de la partie la plus riche de la population. Le programme gouvernemental se déroule pour le moment avec quelques accrocs mais sans remise en cause majeure. Pourtant, les désaccords parmi les salarié-es et le public s'expriment

majoritairement à chaque sondage. La division et le passage de pans entiers du syndicalisme du côté des réformes néo-libérales nous affaiblit. Le syndicalisme de lutte s'il veut gagner, doit compenser par sa détermination et dans une autre forme d'unité ces espaces perdus. Notre unité doit être celle de tous ceux et celles qui souffrent des politiques gouvernementales et patronales. C'est un large mouvement de luttes qu'il faut construire, où toutes les revendications doivent trouver leur place. C'est cette dynamique que nous tentons de mettre en place depuis plusieurs mois déjà et qui s'inspire des mobilisations de 2016 contre la première loi travail. Ce sera notre espace d'unité et d'initiative qui nous donnera force et légitimité. Et pour gagner, il faut aussi construire auprès de nos collègues la résistance collective, la grève déterminée qui est efficace pour les revendications les plus immédiates sur les salaires, le temps et les conditions de travail comme pour les combats généraux.

Converger n'est pas suffisant, il faut faire feu de tout bois, faire front, passer à l'attaque, élargir socialement notre mouvement, convaincre pied à pied de la nécessité de construire un monde juste et solidaire et donner l'envie de se risquer à la grève et à l'affrontement.

CHÔMAGE : le deuxième round du gouvernement

Le gouvernement a lancé sa deuxième séquence de réformes, sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage. Les objectifs : un contrôle toujours plus grand des chômeur-euses, la remise en cause des conditions d'indemnisation, l'extension du régime d'assurance aux non-salarié-es et la remise en cause du paritarisme (entre syndicats représentatifs de salarié-es et patronaux). Les négociations régulières entre patronat et syndicats visent l'équilibre du régime (entre recettes issues des cotisations chômage payées par les salarié-es et les patrons et indemnisation). À l'origine, l'indemnisation devait permettre la continuité du salaire mais avec le développement d'un chômage massif à partir des années 80, cet objectif est contesté dans ses montants, sa durée et dans son existence même...

Quand le gouvernement parle d'universalisation des droits!

Aujourd'hui le gouvernement, parlant d'universalisation, veut ouvrir le régime aux non-salarié-es. Il s'agit en apparence d'une mesure progressiste puisque des personnes ne bénéficient pas ou peu de ce droit. Le gouvernement met une nouvelle pièce dans un dispositif favorisant le passage du statut de salarié-e au travail non-salarié. Cette volonté n'est pas neutre au moment où se développe via les plateformes de services (Uber, Deliveroo...) du travail non-salarié contesté par celles et ceux dont c'est l'activité. De plus, si nous sommes favorables à des droits pour tous et toutes, nous sommes opposé-es à toute diminution des droits existants pour les chômeur-euses issu-es actuelles. Et nous sommes réticent-es à voir se constituer des formes de travail contraint dégradées avec une protection sociale de bas niveau, que le patronat pourrait continuer à utiliser à sa guise dans les plateformes, avec auto ou micro-entrepreneur en lieu et place de travailleur-euses en contrat de travail.

Baisse des cotisations et hausse de la CSG: le bonneteau du gouvernement

L'universalisation amène le gouvernement à remettre en cause les cotisations salariales et à les remplacer par une augmentation de la CSG qui serait affectée à l'assurance chômage et à l'assurance maladie. On glisse d'un système où les cotisations chômage des salarié-es allaient au paiement des salarié-es au chômage, à un système plus complexe car il y aura des financements multiples (sur plusieurs types de revenus certes mais les salaires concernent plus de 80% des ressources de la CSG) et une répartition de plusieurs manières possibles entre assurance chômage et maladie, l'arbitre ne pouvant être autre que l'Etat, on l'imagine. Et les patrons pourront peut-être trouver injuste demain de continuer à contribuer pour l'assurance chômage sous forme de cotisation, sachant qu'ils sont déjà exemptés d'autres paiements (jusqu'à 1,6 fois le Smic). L'arnaque est encore plus importante quand le gouvernement dit redonner du pouvoir d'achat. Baisser les cotisations est présenté comme le seul moyen de percevoir un plus gros salaire... net. Le net est important bien sûr, il doit être augmenté (les négociations salariales et nos mobilisations servent à cela!), mais le brut c'est pour toute la vie: chômage, maternité, maladie, retraite.

Pour Macron, les syndicats ont vécu...

Le syndicalisme ennuie le gouvernement : dans les institutions représentatives du personnel, mais aussi dans la protection sociale sous la forme du paritarisme actuel. L'objectif est de donner une place d'arbitre à l'Etat qui pourrait demain vouloir l'occuper intégralement seul, l'élargissement de l'assurance chômage et le remplacement des cotisations par la CSG contribuant à ce positionnement. Il y a délégitimation des acteurs et pourquoi pas demain, un système d'assurance chômage forfaitaire avec un budget discuté à l'assemblée nationale comme l'est le Projet de loi de financement de la sécurité sociale tous les ans. Alors que les rendez-vous de négociation de l'assu-



Photos: Christophe Voisin

rance chômage sont régulièrement utilisés par les organisations de chômeur-euses, d'intermittent-es, les syndicats... il n'est pas certain que les revendications y gagneraient.

Pub! le gouvernement annonce la taxation des contrats courts

Le gouvernement entend punir les patrons qui abusent des contrats inférieurs à trois mois. Il s'agirait de fixer les cotisations chômage de façon différenciée selon leur utilisation. Que l'abus soit présenté comme les contrats de moins de trois mois uniquement est un problème quand l'utilisation de CDD est massive, sans même parler du recours très répandu de contrats de sous-traitance qui reportent sur d'autres entreprises ces pratiques de contrats courts ou de très courtes missions d'intérim.

La formation professionnelle, solution au chômage?

Le gouvernement affirme vouloir réduire le chômage en misant sur la formation professionnelle. Celle-ci bénéficie de ressources considérables. Si le système ne fonctionne pas, il y a plusieurs raisons. Une d'elles est le maquis juteux des organismes de formation (76 600 pour 152 agents du ministère du travail chargés des contrôles!) et ce au détriment de l'organisme public qu'est l'Afpa. Le caractère inefficace voire frauduleux de certaines pratiques a été dénoncé par la Cour des comptes. Ensuite, les personnes les moins qualifiées bénéficient le moins de la formation professionnelle. Ces travailleur-euses sont considéré-es par le patronat comme jetables, sans perspective de carrière. Pour Solidaires, la formation professionnelle doit répondre aux besoins et aux souhaits des travailleur-euses au chômage ou en reconversion volontaire. Les enjeux se si-

tuent aussi dans les entreprises et les services: nous voulons que les personnes restent dans l'emploi, c'est le rôle des plans de formation. La mise en place du Compte personnel de formation (CPF) intégré dans le CPA ne résoud pas le problème: la digitalisation des droits se fait aussi au détriment des personnes les moins qualifiées, les formations sont construites en fonction des droits acquis et pas des besoins...

Et pour les chômeur-euses alors?

Avec les lois travail, c'est plus de licenciements possibles qu'ils soient collectifs ou individuels, c'est plus de CDD et avec la suppression des contrats aidés c'est un plan social d'ampleur qui ne dit pas son nom... Les droits sont régulièrement remis en cause. Dernière en date, la durée d'indemnisation dont bénéficiaient les travailleur-euses âgé-es de plus de 50 ans. Ils et elles doivent désormais attendre 55 ans pour bénéficier de 36 mois d'indemnisation au lieu de 24. Il s'agit d'une double peine: report de l'âge de la retraite et réduction de la durée d'indemnisation... le gouvernement n'entend pas l'indemnisation à toutes les démissions: pour ne pas permettre aux salarié-es proches de la retraite de démissionner, il serait question d'exiger un « projet professionnel »... L'autre sujet est celui du contrôle: le ou la chômeuse ne pouvant refuser la troisième proposition « raisonnable » d'emploi sous peine de radiation.



Les revendications de Solidaires

Pour lutter contre le chômage, nous sommes pour la réduction du temps de travail à 32 heures sans réduction de salaire, l'indemnisation des carrières discontinues avec une continuité de droits, un statut du ou de la salarié-e. Et pour que la discussion sur le régime d'assurance chômage ait lieu avec les principaux intéressé-es à savoir les associations de chômeur-euses. Les cotisations sont du salaire socialisé. C'est aux intéressé-es de gérer l'argent de l'assurance chômage: aux organisations syndicales et de chômeur-euses. L'élargissement du régime de l'allocation chômage doit se faire avec de nouvelles cotisations et de nouveaux droits pour les personnes. Nous sommes favorables à une protection sociale pour toutes et tous mais contre le transfert de travail salarié à du travail non-salarié subordonné.

Solidaires avec les associations de chômeur-euses

Depuis de nombreuses années Solidaires (et ses organisations) s'est liée aux associations. Les modifications majeures de l'assurance chômage auront des conséquences sur les chômeur-euses et sur tous les travailleur-euses qui demain risquent de perdre leur emploi. Nous travaillons donc au plan national avec Agir ensemble contre le chômage, le Mouvement national des chômeurs et précaires, l'Apeis et la CGT chômeurs. Nous avons participé à l'écriture du livre commun « chômage, contre les idées reçues » et sommes engagés ensemble dans la mobilisation de décembre. Néanmoins Solidaires ne renonce pas à l'organisation des chômeur-euses et précaires dans ses rangs ainsi après la mobilisation de 2016 plusieurs groupes se sont constitués dans des solidaires locaux.

Pôle Emploi: un service public toujours plus menacé...

Pôle emploi regroupe le placement, l'orientation et l'indemnisation des chômeurs. C'est 1 040 sites et 54 000 agents. C'est aussi 33,2 milliards d'euros versés aux chômeur-euses pour le compte de l'Assurance Chômage et 3,3 milliards d'euros pour le compte de l'Etat et du Fonds de Solidarité. Fin septembre, on comptait 3 475 600 personnes inscrites sans emploi (cat. A), 2 140 300 inscrites en activité réduite (cat. B et C), soit 5 615 900 personnes. À cela s'ajoutent 683 600 personnes non comptabilisées car en formation, Contrat de Sécurisation Professionnelle, maladie (cat. D) ou en emploi tels les contrats aidés, les créateurs d'entreprise (cat. E). En France métropolitaine + DOM, on compte ainsi 3 734 100 personnes en cat. A, soit 5 922 000 personnes en cat. A+B+C.

Dans la droite ligne d'un gouvernement soumis aux politiques d'austérité européennes, dictées par une économie libérale aux mains du MEDEF et des marchés financiers, Pôle emploi s'essaye à en être le bon élève:

- **Mise à distance des usagers**, (difficultés d'accès aux lieux de réception, fermeture de sites), accroissement de la dématérialisation des services. Pôle emploi abandonne ainsi toute une population touchée par la fracture numérique.
- **Contrôle des chômeur-euses renforcé** en corollaire de celui des agents
- **Soumission aux exigences immédiates du patronat** participant ainsi à la précarisation croissante de la population.
- **Externalisation de ses activités**

Nous revendiquons:

- **Un accès libre aux agences**, ouvertes toute la journée, et la réception des usagers qui se présentent sans rendez-vous
- **Une amélioration de l'indemnisation des chômeur-euses**
- **Un Service public de l'emploi** garant de l'accès à l'emploi stable, à la formation, à l'information et au conseil, luttant contre toute forme de précarité et veillant au respect du Code du travail par les employeurs
- **La réintégration dans le Service public** de l'emploi de toutes ses missions
- **L'embauche significative de personnels** pour répondre aux besoins des usager-es (et non à leur contrôle) et une augmentation des moyens alloués.

Mise à mort des contrats aidés... une pratique bien rôdée

Les annonces récentes d'une réduction immédiate et massive des budgets consacrés aux contrats aidés, sont tout à fait inacceptables.

Nous sommes, à Pôle emploi, des observateurs privilégiés et souvent désabusés de ces politiques de l'« Emploi dites du « stop and go ». Ainsi, depuis des décennies, avant chaque cycle électoral, nous voyons les gouvernements sortants qui abandonnent de façon éhontée les budgets des contrats aidés pour faire baisser artificiellement les chiffres « officiels » du chômage.

Au 1^{er} semestre 2017 cela a représenté plus de 13 000 emplois supplémentaires!

Puis, après l'accession au pouvoir d'un nouveau gouvernement (qui applique en pire les mêmes politiques libérales...) des annonces de déficits « inattendus » (sic!) entraînant des coupes drastiques dans ces mêmes budgets.

Les conséquences de ces décisions brutales, sans alternatives, sont impossibles à surmonter pour les employeurs du secteur public dit « non marchand » - établissements publics et secteur associatif - qui n'ont aucune marge de manœuvre pour surmonter ce trou d'air dans leur budget annuel. Et c'est sans compter sur les politiques d'austérité qui touchent les services publics et la pression fiscale du gouvernement sur les collectivités territoriales, qui sont les premières à subventionner les associations.

Les principales victimes sont les demandeur-euses d'emploi les plus fragiles visé-es par ces dispositifs, qui n'ont le plus souvent que cette bouée de sauvetage. Insistons! le gouvernement supprime les contrats aidés sans préavis et, « en même temps », il ne présente aucune mesure pour permettre à ceux qui en ont le plus besoin de sortir de la précarité de façon « efficace ».

Solidaires se mobilise en menant des actions et par des appels à la grève pour le maintien de ce dispositif tant que d'autres solutions ne sont pas trouvées par le gouvernement



Un « autre » travail en plateforme est-il possible ?

Alors que les plateformes ont démontré les conditions de travail et de rémunérations dégradées des travailleurs-euses de Deliveroo, Uber etc, cette question peut apparaître comme provocatrice, à tout le moins utopique.

C'est en tout cas le pari que veulent relever les créateurs-trices du projet « Coopcycle » qui ont pour objectif de créer une plateforme mettant en relation des livreurs-euses et les consommateurs-trices à partir d'un logiciel « open source » (qui ne soit pas la propriété privée de la coopérative). Coopcycle sera une coopérative composée de travailleur-euses indépendant-es qui y adhèrent et dont les droits et la protection sociale seraient assurés.

Coopcycle a ainsi interpellé lors d'un meeting à la Bourse du travail le 20 septembre dernier, des membres de coopératives existantes (Smart en Belgique et Coopaname), le sociologue et économiste Bernard Friot, des syndicalistes du CLAP (Collectif des livreurs autonomes de Paris), de la CGT, de Solidaires, ainsi que des politiques (PC et FI). Il s'agissait de croiser et de confronter les approches vis à vis de leur projet. Cette soirée a été un succès tant par l'intérêt du sujet et l'approche diversifiée que par le nombre de participant-es qui ont rempli la grande salle historique de la bourse du travail à Paris.

L'interpellation de Coopcycle met en évidence des paradoxes traversant l'évolution du travail :

- D'un côté, c'est la volonté d'indépendance de ceux et celles qui veulent travailler pour les plateformes : autonomie dans le travail, liberté d'horaires, (et c'est ce qui est d'ailleurs « vendu » par les Uber et compagnie), pour cela, il a été précisé que Coopcycle entend garder le statut d'auto-entrepreneur pour les futurs membres de sa coopérative.

- Et par ailleurs il y a naturellement la volonté d'avoir une protection sociale et des droits, ce qui reste encore attaché (pour l'instant) au contrat de travail et qui fait forcément appel au collectif et à la solidarité.

Les coopératives SMART et Coopaname ont clairement choisi le statut de salarié-es pour ceux et celles qui travaillent avec leurs plateformes en raison de la protection sociale qui y est attachée. Pour autant, elles sont toutes les deux dans une démarche de réinvention du collectif, à la fois pour sortir du lien de subordination du salariat (qui « étouffe » les travailleur-euses), et pour aller vers un développement à finalité sociale, environnementale.

Bernard Friot a rappelé que lors de la révolution française, c'était les indépendant-es qui étaient les plus exploités via les contrats de louage d'ouvrage : celui qui détenait le capital louait les heures de travail des ouvrier-ères via des sous-traitants. L'apport du code du travail au 20^e siècle a été d'imposer aux capitalistes d'être des employeurs et d'avoir pour cela des obligations à respecter vis à vis des travailleur-euses !

Le CLAP s'est monté récemment en réaction à la précarisation des travailleur-euses des plateformes, où on peut à tout moment « désactiver » l'application qui sert à travailler à quelqu'un-e qui remet en cause les conditions de travail et les rémunérations au rabais par exemple. Mais la lutte est encore longue. Solidaires a largement entamé les réflexions sur les évolutions qui modifient les organisations et la nature du travail, (évolutions technologiques, développement des plateformes numériques, TIC, voir la résolution du dernier Congrès en 2017). Il faut évidemment aussi intégrer dans cette réflexion la flexibilisation systématique de l'emploi,

des salaires et du temps de travail qui met en concurrence les travailleur-euses dans un contexte de mondialisation des échanges et de soif de plus en plus accrue des dividendes.

Pour Solidaires, les questions posées par Coopcycle ne peuvent se dissocier de la nécessité d'une lutte collective contre les lois travail, et au-delà du modèle de société à la Macron

qui, comme ses homologues allemands ou italiens, tente d'imposer la fin de la protection sociale actuelle, pour en faire un système où l'ensemble des aides seraient fusionnées par le bas, dans un filet de sécurité minimal, conditionnées à un contrôle drastique de recherche d'emploi.

La démarche de transformation sociale de Solidaires rejoint les aspirations des concepteur-trices de Coopcycle par les revendications :

- **D'une réelle démocratie dans l'entreprise ou dans les services, en y revendiquant des formes d'autogestion et des nouvelles formes d'organisations élaborées par les travailleur-euses.**
- **De transformation de la place que l'on donne au travail dans la société (revendication des 32h).**
- **Des exigences de sécurité, de nouvelles protections sociales à travers un statut du salarié.**

Au-delà des propositions politiques qui ont pu être évoquées par ailleurs (une présomption de dépendance et de salariat, une procédure d'agrément des plateformes, ou s'appuyer sur une loi de l'économie sociale et solidaires), il est clair que dès à présent c'est la lutte et l'organisation des travailleur-euses qui tentent de survivre dans l'eldorado des plateformes qu'il faut soutenir syndicalement. Sud Commerce et Services s'est déjà largement investi en ce sens, notamment en lien avec le CLAP, en soutenant et en luttant avec les travailleur-euses des plateformes. L'action du réseau « Transnational Stricke » dont le syndicat fait partie a aussi permis l'organisation de luttes de travailleur-euses de plateforme en Europe.

Coopcycle devrait voir le jour prochainement, souhaitons-lui bonne route et en espérant poursuivre une réflexion et un engagement collectif avec elles et eux.



3 questions à :

Suzy Rojtman,

Porte-parole du Collectif National pour les Droits des Femmes (CNDF)

Comment analysez-vous l'ampleur de la mobilisation contre les violences sexuelles ces dernières semaines ?

La mobilisation sur les réseaux sociaux a été précédée par celle contre la répression à l'encontre de Jacqueline Sauvage fin 2015. Une pétition a récolté près de 400 000 signatures. Ce qui était insupportable aux yeux des signataires comme de l'opinion publique était que cette femme avait enduré pendant 47 ans des violences de la part de son mari, qui violait aussi ses filles, se voyait condamnée par 2 fois à 10 ans de prison ferme car elle l'avait tué. Les personnes étaient indignées car la société n'avait rien vu ou plutôt pas voulu voir. Elle aurait pu avoir une condamnation symbolique. Une fois de plus la justice montrait son caractère patriarcal.

Aujourd'hui c'est un mécanisme semblable d'indignation contre l'impunité des agresseurs couplé au fait, mais c'est la même démarche, pour de nombreuses femmes, de vouloir « révéler » les violences qu'elles ont aussi subies. Cela fait résonance chez toutes les femmes parce que, à un degré plus au moins important, nous avons toutes subi des violences. La première mobilisation portait en elle les prémises de la seconde. Plus tout le travail des féministes durant des années sur le sujet. La cocotte-minute devait exploser. C'est le condensé de la domination masculine, et la justice est toujours inepte là-dessus. C'est aussi un mouvement mondial puisqu'il y a eu antérieurement de véritables mobilisations sociales en Inde, en Argentine, etc. C'est un mouvement de fond qui ne s'arrêtera pas.

Le CNDF a travaillé sur une loi-cadre contre les violences, quels en sont les principaux points ?

Cette loi-cadre que nous avons entièrement rédigée comme une proposition de loi part du principe que l'on ne peut aborder les violences que d'un point de vue global et du point de vue des victimes. On ne peut se contenter de faire des lois au gré des rapports de forces entre féministes et gouvernements et entre les différents partis représentés au Parlement. Cela est fait sciemment. Dans cette loi-cadre, nous abordons de nombreux points qui sont autant d'éléments pour lutter efficacement contre

les violences faites aux femmes. Ce qui est primordial, c'est la sensibilisation, la prévention, l'éducation avec en ligne de mire essentielle l'école où tous les élèves devraient être obligatoirement formés à l'égalité filles garçons, au respect mutuel, à la lutte contre les violences. Autre chapitre important : une loi qui interdit toute publicité ou image dans l'espace public à caractère sexiste et dégradant pour les femmes. Cela incite aux violences. Un point fort : les droits des femmes victimes de violences avec un focus sur l'hébergement. L'ouverture de maisons d'hébergement devrait être inscrite dans la loi. Dans le chapitre sur les prestations sociales, nous prôsons de verser des aides sociales aux femmes victimes de violences les plus démunies. Le chapitre qui traite du droit au travail préconise notamment la réduction ou la réorganisation du temps de travail, la mutation ou l'affectation dans un autre établissement des victimes qui le demandent. Ces femmes ne pourraient être sanctionnées pour non-respect des horaires de travail ou pour absences. Ces mesures sont valables pour les trois fonctions publiques et le privé. En matière pénale, nous suggérons notamment la création d'un délit spécifique de violence conjugale où toute « l'historicité » des violences pourrait être retracée durant 6 ans (délai de prescription pour un délit). Ensuite deux points importants sont la création d'un tribunal de la violence à l'encontre des femmes avec des compétences pénales et civiles, juridiction spécialisée avec des magistrats spécialisés, vu l'importance du contentieux et le fait d'ouvrir l'ordonnance de protection à toutes les femmes (et pas seulement victimes de violences conjugales ou menacées de mariage forcé), en la faisant passer du code civil au code pénal.

Les mobilisations féministes semblent plus vivaces dans la période, quels en sont les ressorts ?

Ces mobilisations soulèvent un paradoxe : alors que le regain des luttes féministes a toujours été très lié aux moments forts du mouvement social, là les choses semblent être découplées. Et on retrouve une mobilisation féministe dans tous les « secteurs », que ce soit en faveur de l'égalité salariale ou contre les violences, alors que le mouvement social présente des difficultés. L'avortement est aussi un sujet très sensible. Maintenant que nous avons acquis l'égalité formelle, il y a une révolte contre les inégalités persistantes et bien réelles. Et toutes les femmes, dans toutes les classes sociales, vivent ces inégalités. C'est peut-être cela le ressort de ces mobilisations si massives. Parallèlement, on a réussi à faire émerger le fait que les femmes étaient massivement touchées par les réformes de régression sociale de Hollande ou Macron. Le travail en commun entre des associations féministes et les organisations syndicales est très positif. Alors, peut être que le 8 mars prochain, avec notre mot d'ordre de « Grève des femmes » sera une date très importante de tout le mouvement...

<http://www.collectifdroitsdesfemmes.org>

infos solidaires

Campagne Stop multiXploitation

La France vient de se doter d'une première loi sur le devoir de vigilance des multinationales. Solidaires s'emploie à créer une solidarité effective entre travailleur-ses du monde entier, et engage une campagne de formation et d'actions contre les désastres et crimes environnementaux, humains et sociaux commis par ces firmes. Contre l'esclavage et l'épuisement de la planète, luttons pour les droits humains et une vie digne pour tou-tes ! à suivre sur notre site.

Un sommet jupitérien !

Macron organise du 11 au 13 décembre à Paris un sommet climat avec la participation attendue de chefs d'état et de gouvernements. Deux ans après l'adoption de l'accord de Paris, il portera sur le financement de la lutte contre les changements climatiques. Macron y tentera de se donner une posture de leader international en matière de lutte contre les dérèglements climatiques. Des mobilisations se préparent contre la mascarade de ce sommet et la poursuite des investissements pour les énergies fossiles. À suivre sur notre site.

STOP multiXploitation

multinationales exploitations multiples

Solidaires

Livret Scolaire Unique Numérique : Non au fichage des enfants !

Campagne initiée par SUD Education. Parents, opposons-nous au fichier « Livret scolaire unique numérique » ! Cf. argumentaire et modèle de courrier d'opposition <https://solidaires.org/Livret-Scolaire-Unique-Numerique-Non-au-fichage-des-enfants>

tion de leurs villages... À nous de faire entendre notre solidarité entière avec la lutte des Palestiniens ! Consultez régulièrement la rubrique internationale de notre site.

Les Utopiques - novembre 2017

Le sixième numéro du cahier de réflexions de Solidaires « Les Utopiques » comprend notamment un dossier « Leurs lois travail, nos luttes » et la suite du dossier « désobéissance(s) ». Ce numéro est d'ores et déjà disponible en prévente ici : https://www.syllepse.net/Ing_FR_srub_21_iprod_721-les-utopiques.html. On peut compléter sa collection avec les anciens numéros... Et surtout s'abonner ou se réabonner sur la boutique en ligne : <http://lesutopiques.org/boutique>

Cruels anniversaires pour la Palestine

En 1917, le gouvernement britannique autorisait l'installation de colonies juives de peuplement en Palestine. 2018 sera le 70^e anniversaire de la Nakba : le déplacement armé des populations, la destruc-

LES utopiques

NUMÉRO 6 - NOVEMBRE 2017 CAHIER DE RÉFLEXIONS



Expressions solidaires

Journal bimestriel édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Villette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Cécile Gondard-Lalanne

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)

IMPRIM'VERT®

Graphisme : Atelier du Bonjour